REGLEMENT DE l'EMBRUNMAN

01) Le règlement de vigueur pour l'épreuve est celui de la FFTRI.

02) Il est impératif de respecter le code de la route.

03) Il est interdit de recevoir une aide extérieure et donc tout véhicule suiveur est interdit, sont de même interdits les accompagnateurs cyclistes et pédestres sous peine de disqualification.

04) Seuls les arbitres officiels de la FFTRI peuvent appliquer des sanctions ou déléguer un pouvoir à un commissaire d'organisation.

05) Les arbitres officiels sont vêtus d'une tenue.

06) Interdiction de doubler un autre concurrent pour tous les croisements et passages des ponts.

07) Pas de remboursement des droits d'inscription en cas de défection du triathlète pour quelque motif que cela soit. **Attention ce point est important**.
Cependant en cas d'accident ou maladie sur présentation d'un certificat médical attestant et précisant d'une manière formelle l'incapacité physique à participer le 15 août 2017 à l'Embrunman
Ou encore dans le cas du décès d'un des parents, conjoint ou enfant du concurrent dans la semaine précédant le 15 août 2017 et sur présentation d'un certificat de décès et d'un justificatif du lien de parenté. Dans ces deux cas seulement, un avoir de 50% du droit d'inscription payé sera accordé au compétiteur pour l'année 2018.
Aucune autre dérogation ne sera acceptée.

08) Le bonnet de bain, 2 dossards, une plaque à vélo, 2 bidons vélo et une caisse pour rangement des affaires de course sont fournis par l'organisateur. Ce matériel deviendra la propriété du compétiteur après la course.
Une puce sera prêtée et devra être rendue à l'arrivée.

09) Le concurrent qui désire abandonner est tenu de porter son dossard au poste d'organisation le plus proche.

10) En cas de suppression de l'épreuve, réduction de 50% sur les droits d'inscription à l'épreuve de l'année suivante pour le même type d'épreuve.

11) Une fois le quota, précisé dans la fiche d'inscription, atteint, les dossiers de demande d'inscription seront refusés et les droits remboursés. Ce quota est de 1300 concurrents pour le 15 Août.

12) Composition des ravitaillements : Eau minérale, produit énergétique, boisson gazeuse, oranges, citrons, bananes, pommes, barres énergétiques, gâteau de riz, thé chaud à la sortie de la natation, sucre, pain d'épice, raisins secs, abricots secs.
Sandwichs, Frites et bière pression à l'arrivée

13) Il est possible qu'un contrôle anti-dopage soit réalisé après l'arrivée selon les règles prévues par la FFTRI.

14) Les triathlètes seront tenus de porter les dossards (ventraux et dorsaux) sans qu'aucune partie de ces derniers ne soit cachée ou enlevée. Il en sera de même pour les bonnets de bains et les plaques vélo. Les vélos seront suspendus par la selle sur les barrières dans la parc à vélo.

15) Les déplacements des concurrents dans le parc à vélo se feront uniquement à pied.

16) Une ligne tracée à la sortie du parc à vélo et celle tracée à l'arrivée vélo indiqueront les endroits où le concurrent devra respecter l'obligation prévue dans l'article précédent.

17) Sanctions : Barème des sanctions - voir cahier des charges de la FFTRI.

18) La date limite d'inscription est fixée 15 JUILLET. Passé cette date, le cachet de la Poste faisant foi, les inscriptions seront majorées (voir bulletin d'inscription) jusqu'au 5 août.

19) En dehors des points précédents, il est fait application du cahier des charges de la FFTRI conformément à l'article 1. Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et

20) l'accepter, et, notamment, reconnaît comprendre la réglementation de la FFTRI relative au drafting et au dopage.

21) A ce sujet la réglementation de la FFTRI pour les grandes épreuves fédérales est appliquée pour les vélos rubrique spécification du matériel page 62 de la réglementation. Il est précisé que seuls les vélos de course et les vélos contre la montre sont autorisés. Les VTT, VTC et vélos urbains sont interdits (voir règlement de la Fédération Française de Cyclisme en la matière)

22) **TRÈS IMPORTANT** : le retrait des dossards se fait uniquement à la salle des fêtes d'Embrun. Aucune dérogation ne pourra être acceptée :
le 12 août de 14 h à 18 h , le 13 août de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et le 14 août de 9h à 12h et de 14h à 18h.
ATTENTION une pièce d'identité du concurrent devra obligatoirement être présentée (idem le 15 au matin à l'entrée du parc à vélo)
Une personne même d'un autre club pourra retirer le dossard d'un concurrent sous réserve de présenter sa carte d'identité et celle du concurrent..
22) Présence obligatoire des concurrents aux briefings.
- pour le Triathlon Longue Distance du 15 août : le 14 août à 17h au Podium du Plan d'Eau.

23) Heures de départ des épreuves :
Le 15 à 5h50 pour les femmes et les handicapés, 6h pour les hommes au Plan d'Eau.

24) Heures limites de sortie du parc à vélo ou horaires disqualificatifs sur les parcours (voir dans le tableau horaires)
Tout concurrent arrivant à ces différents postes après ces horaires sera disqualifié d'office et devra rendre son dossard à un arbitre ou un membre de l'organisation.

25) Heures d'entrée des vélos dans le parc à vélo et de fermeture du Parc
Entrée le 14 août de 13h30 à 18h au Plan d'Eau avec le vélo. La caisse et les bidons devront être emmenés par le compétiteur
Entrée le 15 août entre 4h et 5h45 avec la caisse uniquement.
Aucun vélo ne pourra rentrer le 15 au matin.
Fermeture du Parc le 15 août à 24 h.
En dehors de ces horaires la responsabilité de l'organisation ne sera pas engagée.

26) Postes de ravitaillement

a) Natation : départ et arrivée, parc à vélo

b) Vélo : parc à vélo, départ, arrivée, le Villars, Savines, Pont Neuf, Saint Clément, Maison du Roy, Arvieux, Col de l'Isoard, Briançon, Vigneaux, Pallon, Saint Clément, Pont Neuf, Chalvet.

c) Pédestre : parc à vélo, départ, arrivée, pont du Chaffal à la montée de Côte Chamois et à l'embranchement de route du pied du Roc et route du Chaffal, gendarmerie, stade du pied du Roc ,4 postes d'épongeage répartis sur le parcours.

Chaque ravitaillement et poste d'épongeage sont utilisés sur les 3 tours. Un sac personnel contenant uniquement du ravitaillement pourra être déposé le matin de l'preuve sur la ligne après la ligne d'arrivée et récupéré au passage sur ce point durant l'épreuve

Les sacs concurrents destinés au ravitaillement personnel de l'Isoard sont pris obligatoirement par son propriétaire lors de son passage au sommet de l'Isoard. Ces sacs ne seront pas ramenés au Plan d'Eau. Il est rappelé que ces sacs ne doivent contenir que du ravitaillement

Dans tous les cas se reporter à la page d'accueil pour les problèmes de ravitaillement

27) Remise des récompenses

Le 16 août à 10 h 30 au car podium du Plan d'Eau.

28) Prison pour pénalité

Elle sera située dans le parc à vélo.

29) Epreuve de remplacement de la natation

10 km de Course à pied.

30) La responsabilité de l'organisateur en cas de vol ou de dégradation se limite pour les vélos à ceux dont il a la garde dans le parc à vélo. Pour le petit matériel aucune responsabilité de l'organisateur.

31) Le dossier d'inscription doit avoir toutes les lignes renseignées, il doit être joint un fichier comprenant la licence de la FFTRI ou d'une fédération nationale étrangère de l'année au cours de laquelle se déroule la compétition ou pour le non licencié un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique du sport en compétition.

Dans ce cas il faut obligatoirement cocher la case pass compétition.

Attention si le bulletin n'est pas complet, il n'est donc pas valable et n'est pas pris en compte par l'organisation qui procédera au rejet sans remboursement lors de la vérification du dossier sans qu'une contestation soit possible. Vérifiez donc bien votre dossier avant paiement.

32) Chaque participant autorise expressément l'Embrunman Organisation ainsi que ses ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'Embrunman Triathlon, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être portées à cette durée

33) Prix de l'inscription 310€ jusqu'au 15/7/2017. Puis 390€ entre 15/7 et le 5/8/17

Prix du pass compétition 60€

PREVISIONS HORAIRES EMBRUNMAN ET HORAIRES DISQUALIFICATIFS

1) **CYCLISME**

KM	LIEU	PREMIER	DERNIER
0	PLAN D'EAU	6H50	8H15*
8	ST EUSEBE	7H10	9H02
15	LES MEANS	7H26	9H14
22	ST APOLINAIRE	7H33	9H33
31	PRUNIERES	7H42	9H38
35,4	SAVINES	8H12	9H57
41,1	CROTS	8H21	10H10
43	ROND POINT LES ORRES	8H25	10H15
47,5	PONT NEUF	8H29	10H20
50	SAINT ANDRE	8H36	10H38
54	SIGURET	8H44	10H49
60	SAINT CLEMENT	8H55	10H56
66,2	GUILLESTRE	9H07	11H15
74,2	MAISON DU ROI	9H23	11H40
85,2	CARREFOUR ARVIEUX	9H45	12H14
96,6	CASSE DESERTE	10H21	13H02
98,4	COL DE L'ISOARD	10H16	13H10*
116	BRIANCON	10H44	13H34
124,9	PRELLES	10H52	13H50
131,6	LES VIGNAUX	11H18	14H25
141,1	PALLON	11H38	14H55
155,5	ST CLEMENT	12H00	15H20
161,5	SIGURET	12H06	15H30
165,5	SAINT ANDRE	12H12	15H50
169	PONT NEUF	12H15	16H15 *
171	EMBRUN	12H20	16H20
175,5	CHALVET	12H35	16H30
182	LES VIGNES	12H45	16H55
185,5	PLAN D'EAU	12H20	17H15*

* : Horaires disqualificatifs/ EN ROUGE SUR LE TABLEAU

2) **COURSE A PIED**

KM	LIEU	1er TOUR	DERNIER	2ème TOUR	DERNIER	3ème TOUR	DERNIER
0	PARC A VELO						
14	LIGNE D'ARRIVEE						19H20*
28	LIGNE D'ARRIVEE						21H30*
42,195	LIGNE D'ARRIVEE						23H15*

* : Horaires disqualificatifs/ EN ROUGE SUR LE TABLEAU